





Impressum

swiss granum
Organisation de la branche suisse des céréales, oléagineux et protéagineux
Belpstrasse 26
Case postale
3001 Berne

Téléphone 031 385 72 72 Fax 031 385 72 75

Courriel info@swissgranum.ch Internet www.swissgranum.ch

Table de matières

1 Avant-propos du président	3
2 Swiss granum en bref	4
2.1 Tâches et prestations	4
2.2 Financement	4
2.3 Organigramme	5
2.4 Organisation	5
2.4.1 Membres	5
2.4.2 Organes	5
3 Activités des organes	6
3.1 Définition et défense des intérêts communs	
3.2 Assemblée des délégués	
3.3 Comité	
3.4 Comité directeur	
3.5 Commission « Marché-qualité céréales »	
3.6 Commission « Marché-transformation oléagineux »	
3.7 Commissions techniques	
3.8 Groupes d'experts	
3.9 Groupes de travail	
3.9.1 Groupe de travail « Test de qualité blé »	
3.9.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire »	
3.9.3 Groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE »	
3.9.4 Groupe de travail « Importations de pain et de produits de pâtisserie »	
4 Secrétariat4	12
4.1 Situation au niveau du personnel	
4.2 Communication	
4.3 Assurance de la transparence du marché	
4.3.1 Offre	12
4.3.2 Prix	13
4.3.3 Qualité	13
4.4 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits	14
4.4.1 Montant des cotisations liées aux produits	
4.4.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits	14
4.5 Affiliations / représentations externes	15
4.5.1 Approvisionnement économique du pays	15
4.5.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC	15
4.5.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem	16
4.5.4 Agro-Marketing Suisse (AMS)	16
4.5.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG)	16
4.5.6 Forum Production porcine	
4.5.7 Groupe d'accompagnement des parties prenantes à l'initiative de recherche d'Agroscope Production 2020	
4.5.8 Groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie	
4.6 Mandats4.6	
4.6.1 Association Huile de colza suisse ACS	
4.6.2 Association pain suisse (anciennement Information suisse sur le pain ISP)	
4.6.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS)	
	

5 Statistiques	23
5.1 Surfaces de production	
5.2 Parts de marché de diverses cultures	
5.3 Production indigène	
5.3.1 Aspects quantitatifs	
5.3.2 Aspects qualitatifs	
5.4 Commerce extérieur	
5.4.1 Céréales	
5.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19 du tarif des douanes	
suisses)	31
5.4.3 Protéagineux et Oléagineux	32
5.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse	
5.6 Production de tourteaux	
5.7 Marché des huiles végétales	
5.7.1 Utilisation de l'huile de colza indigène	
5.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales	
5.8 Prix	
5.8.1 Prix indicatifs des matières premières	
5.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires)	
5.8.3 Prix à l'importation des matières premières	
, ,	

1 Avant-propos du président

L'exercice écoulé a été riche en activités. Les nouveaux représentants de la branche et les représentants réélus se sont pleinement impliqués pour élaborer les meilleures solutions possibles pour toute la filière, que ce soit au comité, au sein d'une commission ou d'un groupe de travail. Je souhaite profiter de l'occasion pour remercier vivement les deux nouveaux membres du comité Christian Oesch et Jürg Bärtschi. Mes remerciements vont aussi à notre secrétariat dynamique pour son grand travail. Nous comptons enfin un nouveau membre parmi nous, Gallo Suisse, à qui je souhaite la bienvenue.

Pour grand nombre d'entre nous, les céréales panifiables restent l'un des principaux dossiers. La variabilité des quantités récoltées, cumulée aux les forces et faiblesses qualitatives, nous préoccupent fortement. Mais les céréales fourragères et leur transformation font aussi partie des dossiers les plus importants. Nous restons très inquiets au sujet de leur avenir, les mesures décisives pour améliorer nettement leur rentabilité n'ayant pas encore pu être mises en œuvre. Concernant le marché des oléagineux, la branche essaie d'équilibrer l'offre et la demande par la coordination et la collaboration. Nous sommes sur la bonne voie. Pendant cette année internationale des légumineuses, notons encore que ces dernières font aussi l'objet d'une grande attention de notre part.

Des signaux forts ont été émis par nos partenaires de la branche, notamment la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière avec le maintien des prix indicatifs dans le secteur des céréales, indépendamment de la cherté du franc! De nombreux dossiers nous font évidemment du souci. Permettez-moi d'en citer quelques-uns: l'avenir des essais variétaux et la collaboration avec Agroscope, la suppression du compromis de la branche ou encore la décision d'AMS concernant Suisse Garantie en lien avec le Swissness. L'une de nos tâches principales, ensemble avec l'Association Pain suisse (anciennement Information suisse sur le pain), est de mieux positionner nos pains et nos produits de boulangerie sur le marché et de regagner les parts de marché que nous avons perdues face aux importations. Je suis convaincu que nos produits ont droit à la confiance de la population grâce à leur excellente qualité!

Notre engagement politique vise à assurer un avenir aux secteurs des céréales, des oléagineux et des protéagineux, tant au niveau de la production, du stockage, des différentes transformations que de la commercialisation. Je vous remercie de votre soutien. Mettons-nous au travail, il y a encore du pain sur la planche.

2 Swiss granum en bref

L'association swiss granum a son siège à Berne. L'interprofession est l'interlocuteur central pour toutes les questions liées à la branche suisse des céréales, des oléagineux et des protéagineux. Elle coordonne, représente, fait prévaloir et défend les intérêts de toute la branche envers des tiers.

En tant que centre national de compétences, swiss granum offre une plate-forme commune pour favoriser la collaboration le long de toute la filière, à savoir de la production jusqu'aux transformateurs du premier et deuxième échelons, y compris commerce de détail, en passant par les centres collecteurs et le commerce. Elle s'engage en faveur de conditions cadres économiques et agropolitiques fiables et élabore des solutions consensuelles pour affronter les défis actuels et futurs, afin de permettre à toute la branche de se développer avec succès. Swiss granum assure un accès transparent aux informations sur le marché et fournit des services de haute qualité pour les partenaires du marché.

2.1 Tâches et prestations

Les domaines principaux d'activité de swiss granum sont les suivants :

- Assurance de la transparence du marché
 - Estimation des surfaces cultivées et des quantités produites avant la récolte et recensement des quantités récoltées pendant et après la récolte ;
 - Fixation des prix indicatifs et publication des prix moyens du marché pour les oléagineux ;
 - Recensement de la qualité de la récolte de blé panifiable (test rapide, analyses en laboratoire, test de panification);
 - Organisation de la Journée de la qualité du blé.
- Amélioration / assurance de la qualité
 - Fixation des conditions de prise en charge pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux;
 - Information des producteurs sur les besoins du marché avec des recommandations adéquates;
 - Publication de recommandations sur l'assurance qualité et la sécurité alimentaire (monitorage des mycotoxines);
 - Établissement et publication des listes des variétés recommandées, coordination et cofinancement des essais variétaux nécessaires.
- Engagement en faveur des conditions cadres et défense des intérêts communs
 - Prises de position, négociations, contacts avec l'administration et les partenaires;
 - Communication interne et externe : presse, site Internet, conférences, etc.
- Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits pour diverses organisations membres
- Tenu du secrétariat de l'association pain suisse (anciennement Information suisse sur le pain) et de l'association Huile de colza suisse (mandats externes).

2.2 Financement

Le financement de swiss granum est en majeure partie assuré par des cotisations liées aux produits payées pour moitié par les producteurs et pour moitié par le commerce et la transformation.

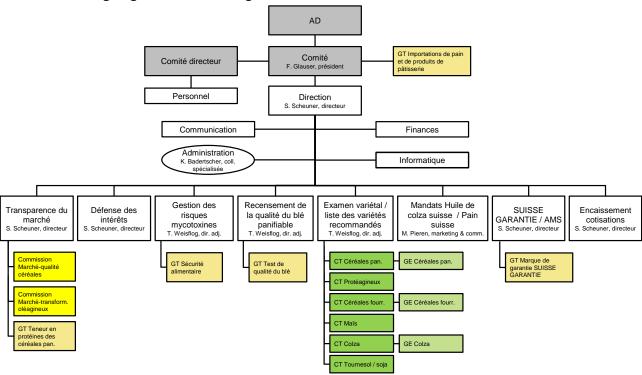
Tableau 1: Cotisations en faveur de swiss granum sur la récolte 2015 (CHF / t)

Type de cotisations	Céréales fourragères et protéagineux	Céréales panifiables	Colza	Tournesol et soja
Cotisations de la production	0.35	0.35	0.35	0.35
Cotisations du commerce et de la transformation	0.35	0.35	0.35	0.35

D'autres recettes sont générées par l'accomplissement de mandats et les cotisations annuelles des membres.

2.3 Organigramme

Illustration 1: Organigramme de swiss granum



2.4 Organisation

2.4.1 Membres

Les membres de swiss granum sont des organisations actives en Suisse de toute la chaîne de création de valeur ajoutée des céréales, des oléagineux et des protéagineux, notamment de la production, des centres collecteurs, du commerce ainsi que des moulins et des transformateurs (1^{er} et 2^{ème} échelons de la transformation).

Illustration 2: Membres de swiss granum

Production	Centre collecteurs Commerce	1 ^{er} échelon de transformation	2 ^{ème} échelon de transformation
Association suisse des organisations d'agriculture biologique (Bio Suisse)	Association des centres collecteurs de céréales de suisse (ACCCS)	Fédération des meuniers suisses (FMS)	Association suisse des producteurs de volailles (ASPV)
Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)	Groupe d'entreprise du secteur agricole suisse (fenaco)	Union centrale de l'industrie suisse des graisses (SwissOlio)	Coop Suisse
Association suisse des paysannes et paysans pratiquant la production intégrée (IP-Suisse)	vsannes et paysans collecteurs (VGS) tiquant la production		Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (SBC)
Fédération suisse des producteurs de semences (swisssem)	Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères VSGF)	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF)	Fédération suisse des éleveurs et producteurs de porcs (Suisseporcs)
			Association des producteurs d'œufs suisses (GalloSuisse)

2.4.2 Organes

La composition des commissions est disponible sous www.swissgranum.ch

3 Activités des organes

3.1 Définition et défense des intérêts communs

Malgré des positions élaborées en commun et des propositions constructives soutenues par tous les partenaires du marché, la branche des céréales, oléagineux et protéagineux peine à se faire entendre par les autorités fédérales compétentes, notamment par l'OFAG. Voilà comment l'on pourrait résumer de manière concise l'année écoulée au niveau de la défense des intérêts communs. Lors du premier « échange de vues avec la branche » il y a une année, l'OFAG avait pourtant souligné que des interprofessions fortes étaient nécessaires. Cette déclaration n'a malheureusement pas été suivie de gestes concrets.

Six prises de position sur des projets de loi de la Confédération ont été élaborées à l'attention du comité. Dans notre prise de position sur la « Stratégie pour la sélection végétale en Suisse », nous avons souligné que, du point de vue de la branche, la sélection comprend aussi un examen variétal efficace avec des essais variétaux adéquats pour le catalogue national ainsi que pour l'établissement des listes des variétés recommandées. Les baisses de budget et l'exigence d'Agroscope en découlant que la branche avance des moyens financiers supplémentaires pour maintenir les essais variétaux s'opposent à la demande de stabilité des conditions cadres et d'augmentation des fonds publics pour la sélection végétale. Le comité estime que l'examen variétal est un élément important de la stratégie qualité de la branche. Un document de base sur l'ampleur future et sur le financement des essais variétaux est en cours d'élaboration. L'analyse avec les commissions techniques et les discussions dans les commissions n'ont pas pu être terminées pendant l'année écoulée.

L'adaptation des valeurs indicatives d'importation mise en consultation dans le paquet agricole du printemps 2016 a suscité l'incompréhension de la branche. Swiss granum a rejeté la refonte totale avec les explications nécessaires et a demandé que soit procédé à une réévaluation avec la participation des partenaires de la branche. Là aussi, l'OFAG n'a pas jugé nécessaire de profiter des connaissances de la branche. En mars, la branche a, de plus, été informée que le « compromis de la branche » serait supprimé. Ce dernier servait jusqu'à présent à la régulation à la frontière pour les céréales fourragères et était soutenu par les partenaires de la branche. Les effets de cette suppression ne se feront ressentir que dans le courant de l'année prochaine. Outre ces dossiers, trois autres sujets concernant les céréales fourragères / aliments fourragers occupent actuellement swiss granum :

- L'adaptation de la liste des fourrages de base dans l'ordonnance sur les paiements directs et la prise en compte des sous-produits de mouture dans le programme de production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH), lequel vise à mettre en place des circuits fermés pour assurer la durabilité ;
- L'adaptation de la recette standard (augmentation de la part de céréales), les importations accrues de mélanges de céréales moulues faisant pression sur les céréales fourragères;
- La promotion de la production indigène d'aliments fourragers avec l'introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères.

En juin 2016, le Conseil fédéral a chargé le DEFR d'élaborer un paquet de mesures pour remplacer la « loi chocolatière ». Les éléments suivants en font partie :

- Nouveau soutien versé directement aux producteurs de lait et de céréales panifiables;
- Financement par un transfert budgétairement neutre des moyens prévus dans la planification financière (67,9 millions de francs par année);
- Simplification de la procédure d'autorisation du trafic de perfectionnement actif.

La mise en œuvre des mesures est prévue à partir de 2018. Swiss granum salue en principe l'axe d'action proposé par le Conseil fédéral. Une mise en œuvre rapide est importante, afin que tous les partenaires de la filière disposent de la sécurité de planification nécessaire. La solution de remplacement ne doit néanmoins pas être mise en place dans l'urgence, mais être bien préparée et définie d'entente avec les branches. En revanche, swiss granum n'est pas d'accord avec les 67,9 millions de francs prévus par année. Une somme se situant dans le cadre des crédits approuvés par le parlement pour les années 2015 et 2016 est en effet au moins nécessaire. Rappelons que ces crédits s'élèvent à près de 100 millions de francs.

Swiss granum et les organisations membres directement concernées, à savoir la FMS et la FSPC, s'engagent activement pour trouver une solution de remplacement. Afin que le système fonctionne à long terme, des solutions communes doivent encore être trouvées au niveau de la simplification du trafic de perfectionnement et du flux des données. Swiss granum attend de la Confédération qu'elle fasse preuve d'engagement pour mettre en place un système durable.

3.2 Assemblée des délégués

La 16^e assemblée des délégués de swiss granum s'est déroulée le 26 novembre 2015 au Stade de Suisse à Berne. Le mandat de quatre ans des membres du comité prenait fin à l'assemblée des délégués. Les personnes suivantes ont été nouvellement élues au comité :

- Christian Oesch, Association suisse des fabricants d'aliments fourragers VSF (transformateurs du 1^{er} échelon),
- Jürg Bärtschi, Association suisse des producteurs de volailles ASPV (transformateurs du 2^e échelon).

Selon le tournus instauré, le mandat de président de M. Olivier Sonderegger s'est terminé après quatre ans. Il a été élu 2^e vice-président. C'est M. Fritz Glauser, représentant du groupe Production, qui a été élu président. Quant au 1^{er} vice-président, M. Lorenz Hirt, ainsi que les autres membres du comité, ils ont été réélus pour un nouveau mandat jusqu'en 2019 par l'assemblée des délégués.

GalloSuisse, l'association des producteurs d'œufs suisses, a été admise comme nouveau membre dans le groupe des transformateurs du 2^e échelon. Comptant maintenant 17 membres, l'interprofession swiss granum possède une assise encore plus large. Les autres objets statutaires n'ont pas suscité de discussion et ont été adoptés par les délégués.

Comme l'année passée, l'assemblée des délégués avait lieu le même jour que la Journée de la qualité du blé, afin de profiter des synergies pour l'organisation des deux manifestations. Cela permet aussi d'offrir une plate-forme idéale pour l'échange de vues entre les partenaires de la filière. Les quatre conférences consacrées à la situation de l'approvisionnement en « Défis sur le marché des oléagineux aujourd'hui et demain » présentées le matin parallèlement à la première partie de la Journée de la qualité ont attiré près de 80 personnes. Après l'assemblée, les participants ont pu suivre la deuxième partie de la Journée de la qualité. Les plus de 220 représentants de la branche présents au total ont profité de l'occasion pour procéder à un échange de points de vue.

3.3 Comité

La situation des importations de produits de boulangerie et de pâtisserie a continué d'occuper le comité pendant l'année écoulée. Les exigences techniques suivantes envers le pain suisse ont été sur la base des définitions du groupe de travail « Importation de pain et de produits de boulangerie » :

- Matières premières suisses
 - La réglementation Swissness prescrivant au minimum 80% de matières premières provenant de Suisse constitue la base de la définition de la provenance suisse.
- Fabrication en Suisse
 - La transformation des matières premières suisses intervient à 100% en Suisse.
- Palette de produits « Pain suisse »
 - La palette contient les pains et les petits pains ainsi que les produits de boulangerie fine et de conservation;
 - Sur cette base, l'Information suisse sur le pain peut élaborer une propre définition pour utiliser la palette de produits au sein de la communication.

En avril, AMS a décidé de maintenir inchangées les exigences envers la provenance des matières premières pour les produits SUISSE GARANTIE. La demande de swiss granum de disposer d'une souplesse accrue au niveau de la provenance des matières premières n'a donc pas été adoptée. Le document de base interne sur les importations de pain et de produits de pâtisserie fixe comme objectif la mise en avant de la provenance des produits et de la transformation en Suisse au point de vente et sur les produits. Vu la décision d'AMS, cette discussion doit se poursuivre.

Les prises de position sur la Stratégie pour la sélection végétale en Suisse, sur la nouvelle loi sur les denrées alimentaires (projet Largo), sur l'adaptation des ordonnances relatives à la stratégie globale pour le fret ferroviaire sur tout le territoire, sur le projet « Principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse – PRIF 2016 », sur les enveloppes financières agricoles 2018 à 2021 ainsi que sur le paquet agricole du printemps 2016 ont été acceptées par le comité. Enfin, diverses demandes de trafic de perfectionnement actif ont été traitées et une prise de position à l'attention de la Direction générale des douanes a été élaborée. Le règlement sectoriel remanié de SUISSE GARANTIE pour les céréales, les oléagineux ainsi que leurs produits a été adopté et est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Des exceptions dites de qualité peuvent être demandées dans le cadre de la nouvelle législation Swissness. Ces exceptions permettent d'exclure du calcul de la part minimale requise les produits naturels ne pouvant pas être produits en Suisse de sorte qu'ils remplissent les exigences techniques nécessaires à l'utilisation prévue. Swiss granum est consultée sur les demandes d'exception de qualité concernant les céréales et les oléagineux. Pendant l'année écoulée, swiss granum a pris position sur des demandes concernant le blé à haute teneur en protéines, l'amidon de blé, les germes de blé, les granulés de germes de blé, les flocons de malt de blé, les esters de stérol et le stérol libre de l'huile de colza, le blé biologique et les flocons croustilants pour les produits de boulangerie. La décision définitive revient au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Dans le cadre des affaires courantes, le comité a adopté les comptes annuels 2013 / 2014, le rapport annuel 2014 / 2015 ainsi que le budget 2015 / 2016 à l'attention de l'assemblée des délégués. Il a également approuvé le programme d'activités de swiss granum ainsi que les documents nécessaires pour le prélèvement des cotisations sur la récolte 2016. Le prélèvement d'un intérêt moratoire a été décidé. À la séance de janvier, Pius Eberhard a été réélu comme membre supplémentaire du comité directeur et les membres de toutes les commissions et de tous les groupes de travail ont été élus pour un mandat de quatre ans.

3.4 Comité directeur

À ses quatre séances, le comité directeur a notamment préparé les objets soumis au comité et à l'assemblée des délégués, y compris le contrôle des comptes 2014 / 2015, et a élaboré le budget de l'année suivante. L'encaissement des cotisations et le respect du budget ont également été contrôlés périodiquement. En outre, les décisions liées au changement de personnel au secrétariat ont été prises. Le programme de la Journée de la qualité du blé ainsi que de l'assemblée des délégués et l'organisation (sponsoring, partenaires, etc.) ont aussi été discutés et, comme le règlement d'organisation, élaborés à l'attention du comité. Le règlement du personnel de swiss granum a, de plus, été remanié pendant l'année écoulée.

3.5 Commission « Marché-qualité céréales »

La commission « Marché-qualité céréales » a tenu trois séances ordinaires et une séance extraordinaire. Elle a décidé de laisser inchangés les prix indicatifs du maïs grain ainsi que des céréales fourragères et des protéagineux (récolte 2016) par rapport à l'année précédente. Malgré le changement de contexte concernant le prélèvement à la frontière, ces prix indicatifs contribuent à la stabilité sur le marché des céréales fourragères. Les prix indicatifs de récolte des céréales panifiables de l'année dernière ont aussi été maintenus pour la récolte 2016. Les membres ont unanimement reconnu l'importance de maintenir la motivation des producteurs pour une production de céréales panifiables indigènes, malgré les incertitudes qui persistent. Parallèlement, les efforts pour améliorer la qualité doivent aussi être poursuivis. Pour atteindre l'effet désiré, swiss granum recommande de reporter les suppléments et déductions de prix pour la teneur en protéines de la classe TOP jusqu'aux producteurs. Cette décision montre l'engagement des tous les partenaires du marché en faveur d'une stabilité de la production et de la transformation indigènes. Ces prix forment, ensemble avec les conditions de prise en charge de swiss granum, la base pour une commercialisation optimale de la récolte 2016.

Vu la situation de la récolte de l'année dernière, le mélange de lots de céréales a été discuté à la demande de la FMS. La demande a été retirée après des discussions intensives et il a été renoncé à une adaptation

des conditions de prise en charge dans ce domaine. De son côté, la FSPC a prié les partenaires du marché de respecter les conditions de prise en charge et les prix indicatifs lors de la commercialisation. Cette demande était motivée par des informations selon lesquelles les suppléments pour le poids à l'hectolitre ne seraient pas toujours versés et du blé TOP à teneur élevée en protéines aurait été déclassé dans le cadre des mesures d'allègement du marché. Par rapport à l'année dernière, les conditions de prise en charge n'ont donc subi que des adaptations au niveau de la formulation.

Lors du recensement des besoins en blé à biscuit / farine de blé à biscuit, il a été constaté que ceux-ci ne peuvent pas être déduits en raison de données contradictoires, d'autant qu'ils peuvent varier d'une année à l'autre. Jusqu'à présent, le potentiel du blé à biscuit suisse oscillait entre 4'000 et 5'000 t, quantités qui pouvaient être écoulées jusqu'en 2013. Aujourd'hui, seuls au maximum 50% de la quantité initiale peuvent être écoulés, raison pour laquelle la culture sous contrat a été réduite par les partenaires du marché. D'autres mesures ne sont pas nécessaires du point de vue des membres de la commission.

Afin d'améliorer la transparence sur le marché, une demande concernant la différenciation de la qualité des importations dans le contingent tarifaire pour les céréales panifiables n° 27 (bio / conventionnel) a été déposée auprès de l'Administration fédérale des douanes (AFD). Des clés statistiques sont appliquées depuis le 1^{er} juillet 2016, afin de pouvoir procéder à la différenciation nécessaire. Soulignons que le terme « produit biologiquement » ne possède pas de définition officielle pour le moment, raison pour laquelle l'AFD ne réalisera pas de contrôles de l'exactitude des déclarations en douane pour le moment.

La commission a aussi discuté des importations de mélanges de céréales moulues au sein des importations d'aliments composés. Ce dossier n'a pas encore plus être bouclé malgré plusieurs interventions auprès de l'OFAG. Swiss granum proposera des solutions pour résoudre ce problème à l'OFAG l'année prochaine.

À la demande de la FSPC, la commission s'est penchée sur la teneur en humidité du maïs grain indigène et importé. Les conditions de prise en charge fixent une teneur maximale en humidité de 14%. Cette dernière peut être plus élevée dans le maïs grain importé. Etant donné que les conditions de prise en charge se basent sur l'ordonnance sur le livre des aliments pour animaux, il a été décidé de maintenir cette limite. Enfin, la commission a adopté les recommandations de culture pour la récolte 2017.

3.6 Commission « Marché-transformation oléagineux »

La commission « Marché-transformation oléagineux » a siégé deux fois pendant l'exercice écoulé. À sa séance d'automne, elle a discuté de la situation sur le marché du colza et des répercussions sur la commercialisation, la transformation et l'entreposage. La question de savoir si des mécanismes de contrôle supplémentaires sont nécessaires pour la traçabilité de la marchandise a aussi été abordée. Les membres de la commission ont estimé que ce n'était pas le cas. Autre points discutés : les effets de l'adaptation des valeurs indicatives d'importation proposée par l'OFAG ou la modification du montant des fonds de garantit pour les huiles comestibles. La commission a adopté les conditions de prise en charge des oléagineux pour la récolte 2016 moyennant quelques petites adaptations par rapport à l'année précédente. Ces adaptations concernent notamment l'adaptation des variétés pouvant être prises en charge selon les dispositions du règlement sectoriel de SUISSE GARANTIE ainsi que le regroupement des concepts d'assurance de la qualité pour le colza, le tournesol et le soja.

3.7 Commissions techniques

Les commissions techniques (CT) sont chargées d'élaborer les listes des variétés recommandées et font aussi fonction de commissions d'experts pour le catalogue national, comme convenu avec l'Office fédéral de l'agriculture. Les CT ont tenu une séance pour planifier les essais culturaux servant à l'établissement et à la publication des listes recommandées de variétés. Elles ont aussi pris position, à l'attention de l'OFAG, sur les variétés à inscrire dans le catalogue national.

Lors de sa séance du 26 avril 2016, la CT « céréales panifiable » a approuvé l'abandon des tests de panification systématiques sur les variétés de blé fourrager testées dans les essais pour la liste recommandée du réseau d'Agroscope (Extenso). Auparavant, chaque variété de blé fourrager subissait au minimum une fois des tests de panification lors des essais pour la LR. Dorénavant, les tests de panification sur les variétés de

blé fourrager ne s'effectueront que sur demande par le groupe d'experts « céréales panifiables » de swiss granum.

La CT « céréales fourragères » s'est penchée sur l'appréciation de l'indice PUFA-MUFA (IPM) des variétés d'orge d'automne. En juillet 2014, le masque de prix pour les carcasses de porcs a été adapté. L'indice de graisse a été remplacé par la teneur en PUFA et par l'indice d'iode dans la graisse dorsale de la carcasse. Par conséquent, l'IPM (indice PUFA-MUFA) a été remplacé par l'IPU, qui décrit l'effet du profil en acides gras de l'aliment sur le profil en acides gras du lard dorsal de la carcasse. D'autre part, la méthode d'analyse des acides gras a été améliorée. Avec cette nouvelle méthode, les teneurs en graisse des aliments sont généralement plus élevées car, à côté des acides gras poly-(PUFA) et mono- (MUFA) insaturés, les acides saturé (SAT) sont aussi pris en compte. Les variétés d'orge d'automne testées dans le réseau d'essais swiss granum sont, depuis 2014, analysées avec la nouvelle méthode d'analyse. En conséquence, l'IPM des variétés inscrites sur la LR a été remplacée par l'IPU. La répartition des variétés en cinq classes restent cependant inchangées.

Une séance de coordination a eu lieu avec les responsables cantonaux des essais, afin d'analyser les résultats de la récolte 2015, d'adapter les protocoles expérimentaux pour 2016 et d'examiner la description des variétés figurant sur la nouvelle liste recommandée des variétés de céréales. Les listes recommandées des variétés ont été établies de la même manière que les années précédentes. La liste des pois protéagineux était identique à celle de l'année dernière et n'a, de ce fait, pas été réimprimée.

3.8 Groupes d'experts

Comme les années précédentes, trois groupes d'experts permanents étaient chargés de choisir les nouvelles variétés de céréales panifiables et fourragères et de colza.

Le GE "céréales panifiables" a défini de nouvelles variétés standards pour les essais d'épeautre. Il s'agit des variétés Ostro, Oberkulmer, Franckenkorn et Zollernspelz. Le GE a aussi de nouveau participé à la séance du groupe de travail « Test de qualité blé ».

3.9 Groupes de travail

Swiss granum dispose de trois groupes de travail permanents (GT): GT « Test de qualité blé », GT « Sécurité alimentaire » et GT « Marque de garantie ». De plus, le nouveau groupe de travail « Importations de pain et de produits de pâtisserie » a aussi été actif pendant l'année écoulée.

3.9.1 Groupe de travail « Test de qualité blé »

Le groupe de travail « Test de qualité blé » s'est réuni, pour la troisième fois ensemble avec le groupe d'experts « Céréales panifiables », lors de sa séance annuelle. Ses travaux se laissent résumer comme suit :

- Planification des analyses de qualité dans le cadre des essais variétaux de blé d'automne,
- Planification du recensement de la qualité de la récolte de blé.

Comme l'année précédente, il a été décidé de procéder aux choix des variétés soumises aux tests de qualité en 2016 sur la base des surfaces qu'elles occupent (semis 2015). D'entente avec fenaco, les données nécessaires pour ce faire ont été directement reprises d'Agrosolution. Les données sur les surfaces d'IP-SUISSE étaient de nouveau disponibles.

Pour le recensement de la qualité de la récolte de blé 2016, cinq variétés ont été testées dans trois régions et quatre variétés dans deux régions. Les échantillons ont été prélevés auprès de 21 centres collecteurs.

Tabelle 2: Variétés par classe et région pour le recensement de la qualité de la récolte de blé

Variété	Classe	Région 1	Région 2	Région 3	Région 4	Région 5
Runal		✓			✓	
CH Claro	ТОР	✓	✓	✓	✓	✓
CH Camedo		✓	✓		✓	
CH Nara		✓	✓	✓	✓	✓
Arina				✓		✓
Zinal	ı		✓			✓
Forel		✓		✓	✓	✓

3.9.2 Groupe de travail « Sécurité alimentaire »

Les travaux du groupe de travail « Sécurité alimentaire » sont basés sur le concept à trois échelons de gestion des risques de mycotoxines. Il s'agit des échelons suivants :

- Recommandations préventives au niveau de la production et de la prise en charge, ainsi que mention sur la liste recommandée de la sensibilité des variétés à la fusariose la plus fréquente, Fusarium graminearum;
- Estimation du risque avant la récolte (modèle FusaProg d'Agroscope, résultats des observations dans les parcelles effectuées par Agroscope et swiss granum);
- Monitorage des teneurs en mycotoxine déoxynivalénol (DON) après la récolte, sur la base d'analyses d'échantillons provenant de centres collecteurs et de moulins.

Les objectifs sont les suivants : limiter le risque de contamination par *F. graminearum* grâce à des mesures préventives, définir pour les centres collecteurs des mesures adaptées à la situation avant la récolte grâce à des modèles prévisionnels et déterminer le plus rapidement possible les teneurs effectives en DON de la nouvelle récolte afin d'optimiser la gestion du risque.

Lors de ses deux séances, le groupe de travail « Sécurité alimentaire » a procédé à l'appréciation du risque actuel de contamination par des mycotoxines et a élaboré des recommandations pour la prise en charge des céréales. Le faible risque de contamination pronostiqué par le GT pour la récolte 2015 de céréales a été confirmé par les résultats des analyses.

3.9.3 Groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE »

Comme son nom l'indique, le groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE » de swiss granum s'occupe des questions concernant SUISSE GARANTIE. Aucune séance n'a eu lieu pendant l'exercice sous revue. À la demande de plusieurs partenaires du marché, la simplification du critère de choix des variétés a été annulée. Suite aux modifications, seules les variétés figurant sur les listes actuelles ou sur les anciennes listes des variétés recommandées de swiss granum, pour lesquelles des semences certifiées sont disponibles, peuvent être cultivées et commercialisées sous la marque SUISSE GARANTIE à partir de la récolte 2017. Pour ce faire, le niveau des exigences est passé de « recommandé » à « non critique ». Rappelons que swiss granum publie chaque printemps une liste supplémentaire de toutes les variétés commercialisables sous SUISSE GARANTIE. De plus, des sanctions ont été définies pour le critère mentionné. Le règlement sectoriel adapté a été adopté ensuite par le comité.

3.9.4 Groupe de travail « Importations de pain et de produits de pâtisserie »

Des efforts communs sont nécessaires pour contrer efficacement la hausse des importations de pain et de produits de pâtisserie et pour mettre en avant la provenance des matières premières et la transformation du pain suisse au point de vente. Un document de base a été élaboré pour ce faire au cours de l'année écoulée. Sur mandat du comité, le groupe de travail « Importations de pain et de pâtisserie », qui se compose de représentants de toute la filière des céréales panifiables a poursuivi les discussions. Il a défini des exigences

techniques envers le pain suisse à l'attention du comité. Ces exigences servent de base à la communication de l'Information suisse sur le pain.

4 Secrétariat

4.1 Situation au niveau du personnel

Le secrétariat assure la gérance, l'administration et une grande partie de la représentation de swiss granum envers diverses institutions. Kim Badertscher est venue compléter l'équipe de swiss granum comme responsable collaboratrice spécialisée du secrétariat le 21 mars 2016. Elle remplace Maya Fasel.

4.2 Communication

Le site Internet www.swissgranum.ch est un élément important de la communication de swiss granum envers les médias ou les représentants de la branche. 16'473 visiteurs différents ont été enregistrés au total pendant la période du 1^{er} juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2016, soit en moyenne 1'373 par mois (année précédente : 1'270), dont près de deux tiers étaient de nouveaux visiteurs et un tiers des visiteurs réguliers. La durée moyenne des visites de 2:30 minutes (année précédente : 3:39) et les 3,7 pages consultées par visite (année précédente : 4,0) sont deux éléments réjouissants, car ils montrent que les visiteurs continuent de visionner plusieurs pages par visite.

Swiss granum attache une grande importance au dialogue avec les médias. Outre des réponses compétentes aux questions qui nous sont posées, nous mettons des informations sur divers sujets liés aux céréales, aux oléagineux et aux protéagineux à la disposition des journalistes. Ce service a de nouveau été beaucoup utilisé pendant l'exercice écoulé. Les communiqués de presse publiés régulièrement ont notamment rencontré un bon écho dans la presse spécialisé. Au total, 23 communiqués de presse ont été rédigés. Ils concernaient les domaines suivants : quantités récoltées (5), qualité des récoltes (6), essais variétaux et liste des variétés recommandées (5) ainsi que défense des intérêts et prix (4 pour chaque sujet). À l'interne, la branche a été informée en continu des envois à la presse, des prises de position ainsi que d'autres sujets d'importance.

Autre élément de communication : le rapport annuel, lequel comprend, outre une rétrospective des activités de swiss granum, un vaste aperçu des statistiques pour toute la filière. Par ailleurs, des représentants de swiss granum ont été invités comme conférenciers à diverses manifestations.

4.3 Assurance de la transparence du marché

4.3.1 Offre

Comme les années précédentes, swiss granum a chargé la division Agristat de l'Union suisse des paysans (USP) de procéder à plusieurs estimations des surfaces cultivées (janvier et avril) et des récoltes (avril, mai et juin pour toutes les cultures, août pour le maïs grains). Ces estimations étaient basées sur les ventes de semences, des sondages auprès de près de 1'000 producteurs de céréales et d'oléagineux ainsi que les résultats du relevé fédéral des structures agricoles. D'autres paramètres, tels que les conditions climatiques lors des semis, les lots restants de semis ou encore les surfaces effectivement semées au cours des années précédentes ont aussi été pris en compte. Ces chiffres servent aux partenaires de la branche pour effectuer des calculs avant la récolte.

Deux recensements ont été réalisés au moyen d'enquêtes téléphoniques pendant la récolte. 33 centres collecteurs d'un réseau représentatif ont fourni des données sur les quantités et sur la qualité de ces cultures. La quantité de récolte a été estimée à l'aide d'une extrapolation des rendements moyens ainsi que de la comparaison par rapport à l'année précédente. Les poids à l'hectolitre et les temps de chute ont permis de tirer de premières conclusions sur la qualité de la récolte.

Après la récolte respectivement après la prise en charge, les quantités de toutes les cultures réceptionnées ont été recensées auprès de tous les premiers intervenants enregistrés. Ces chiffres ont permis, d'une part, de valider les estimations de l'USP et ont servi, d'autre part, de base à la publication de la production indigène de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. À partir de ces données, swiss granum a établi le bilan

d'approvisionnement qui a servi de base à la commission « Marché-qualité céréales » pour sa discussion sur l'approvisionnement en Suisse.

4.3.2 Prix

Les prix indicatifs à la récolte des céréales panifiables ainsi que les prix indicatifs des aliments fourragers et des protéagineux ont été fixés par la commission « Marché-qualité céréales » pendant l'exercice écoulé. À côté de cela, swiss granum a recensé les prix moyens à la production des oléagineux sur la base des indications de SwissOlio (prix de l'huile et des tourteaux).

4.3.3 Qualité

4.3.3.1 Qualité de la récolte

Pendant la récolte 2015, le secrétariat a procédé à plusieurs recensements de la qualité. Les premiers critères qualitatifs (poids à l'hectolitre, taux d'humidité, etc.) ont été recensés lors d'enquêtes téléphoniques auprès des centres collecteurs. Des analyses et des tests de panification ont été effectués à l'école professionnelle Richemont avec des échantillons de quatre variétés principales par région provenant d'un réseau représentatif constitué de 21 centres collecteurs. Les résultats des tests rapides et des analyses en laboratoire ont été présentés à la journée de la qualité du blé du 26 novembre 2015 et publiés sur www.swissgranum.ch. En résumé, on peut dire que les farines analysées issues des variétés de la récolte 2015 présentaient en moyenne des teneurs plus élevées en protéines et en gluten humide que celles de l'année précédente, et ce de respectivement 1% et 3%. Dans les tests de panification, les effets se sont fait ressentir sous forme d'une résistance légèrement meilleure au pétrissage, d'un affaiblissement plus faible de la pâte et d'une aptitude nettement plus élevée à la gélatinisation de l'amidon.

La récolte de céréales 2015 était peu touchée par les mycotoxines (contamination par la déoxynivalénole). La contamination du maïs grain par la déoxynivalénole et la zéaralénone était également faible. En revanche, une présence accrue de fumonisine a été enregistrée par rapport à ces dernières années.

4.3.3.2 Journée de la qualité du blé

La Journée de la qualité du blé a attiré 180 personnes au total (2014: 195). Le sujet « De la sélection au produit fini: plus-values de la provenance suisse de la matière première » a intéressé un vaste public issu de toute la filière. Ce dernier était ainsi composé de représentants des producteurs, des centres collecteurs, du commerce ainsi que de tous les échelons de la transformation, p. ex. des moulins, et du commerce de détail. Des boulangers et des journalistes étaient notamment aussi présents ; les premiers servent d'intermédiaires avec les consommateurs finaux alors que les deuxièmes influent sur leur opinion (médias, diététiciens).

La journée était financée, d'une part, par les taxes de participation et, d'autre part, par les contributions des sponsors, des partenaires et des organisations et entreprises qui tenaient un stand. Nous profitons de l'occasion pour les remercier une nouvelle fois de leur important soutien.

4.3.3.3 Projet de recherche consacré au colza HOVLL

Le projet de recherche consacré au colza HOVLL (High Oleic Very Low Linolenic) a été prolongé jusqu'à fin 2016 sans coûts supplémentaires pour les partenaires. Le but est notamment d'atteindre une teneur en acide linolénique de moins de 2%. La problématique des repousses de colza et de la variation de la qualité de l'huile font aussi l'objet des recherches. Les résultats définitifs seront publiés aux termes de ce projet, fin septembre 2016.

Deux visites des essais à Changins ont eu lieu en mars et en juin. Lors de cette dernière visite, les partenaires du projet ont discuté de la suite à donner aux travaux de recherche. Les partenaires n'ont émis aucun besoin pour des recherches supplémentaires dans le cadre de ce projet.

Afin de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'huile par la sélection des variétés HOLL et HOvLL, ce malgré la fin du projet, des places supplémentaires pour ces variétés seront réservées dans les essais officiels pour la liste recommandée. La capacité des variétés à tester passera ainsi de 25 à 30 places dès les

semis 2016. Des essais préliminaires avec des variétés HOLL et HOvLL seront cependant maintenus à 2 lieux, afin de procéder à des analyses de qualité.

4.4 Encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits

4.4.1 Montant des cotisations liées aux produits

Swiss granum était responsable de l'encaissement à titre fiduciaire des cotisations liées aux produits qui sont prélevées globalement et réparties ensuite entre les organisations bénéficiaires. Rappelons que cette manière de procéder a été approuvée par les organisations concernées et les fédérations faîtières des premiers intervenants (centres collecteurs, fabricants d'aliments fourragers etc.). Les cotisations sur la récolte 2015 ont été fixées aux assemblées des délégués de swiss granum, de la FSPC, de l'USP et de la FMS. Les cotisations restent inchangées par rapport à l'année précédente, à l'exception de celles pour le fonds d'allègement du marché de la FSPC (moins CHF 1.- / t).

Illustration 3 : Cotisations liées aux produits de la récolte 2015 (CHF. / t)

		Cotisations p	-	Cotisations prélevées par les huileries et par les autres entreprises de transformation		
	Type de cotisations / Espèces	Céréales fourragères et protéagineux	Céréales panifiables	Colza	Tournesol et soja	
o o	Cotisation de base FSPC	0.60	0.60	0.60	0.60	
production	Cotisation swiss granum	0.30 ¹	0.30 ¹	0.30 ¹	0.30 ¹	
5	Union Suisse des Paysans	0.30	0.30	0.30	0.30	
ар	Fonds d'allègement du marché FSPC		6.50			
ge I	Fonds promotion céréales		0.50			
	Commission Huile de colza suisse			5.00		
Cotisations	Pool de production oléagineux			10.00	10.00	
ţį	Cotisation IG Dinkel ²		/10.00 ²			
ပိ	Sous-total production	1.20	8.20 / 18.20 ²	16.20	11.20	
o et	Cotisation swiss granum	0.35	0.35 ³	0.35	0.35	
ati e	Fonds promotion céréales FMS		0.20 ³			
mer	Commission Huile de colza suisse			1.00		
Commerce et transformation	Pool de production oléagineux			5.00	5.00	
ပ ဋ	Sous-total commerce et transformation	0.35	0.55	6.35	5.35	
	Total	1.55	8.20 ⁴ / 18.20 ⁴ 8.75 / 18.75 ⁵	22.55	16.55	

¹ Les +0.05 CHF / t sont payée par la FSPC pour la récolte 2015.

4.4.2 Prélèvement des cotisations liées aux produits

Tous les premiers intervenants étaient chargés de prélever et de transmettre les déductions et les suppléments sur les céréales panifiables et fourragères ainsi que sur les protéagineux. Etaient concernés donc autant les centres collecteurs que les moulins transformant des céréales panifiables, les fabricants d'aliments fourragers et les huileries achetant la matière première directement auprès des producteurs. Les agriculteurs vendant leur marchandise directement à un engraisseur sont également considérés comme premiers intervenants.

Les cotisations prélevées sur le colza, le tournesol et le soja étaient directement prélevées par les huileries ou les autres entreprises de transformation (installations d'estérification pour le colza; extruder, expander et toaster pour le soja), notamment au sein du pool de production oléagineux. La part de la production était reportée à l'aide du schéma de prix.

² uniquement pour l'épeautre (IP-SUISSE et autre)

³ Les 0.35 CHF / t et les 0.20 CHF / t pour céréales panifiables IP-SUISSE sont payée par IP-SUISSE.

⁴ uniquement pour les céréales panifiables resp. l'épeautre IP-SUISSE

⁵ uniquement pour l'épeautre (exkl. l'épeautre IP-SUISSE)

4.5 Affiliations / représentations externes

4.5.1 Approvisionnement économique du pays

L'approvisionnement économique du pays assure la disponibilité des marchandises et des prestations de service indispensables au bon fonctionnement d'une économie et d'une société modernes. L'organisation de l'approvisionnement économique du pays se compose de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique (OFAE) du pays (organe d'état-major) et d'une organisation de milice comprenant près de 300 cadres de l'économie privée et d'autres branches de l'administration.

L'organisation de milice est subdivisée en sept domaines: alimentation, énergie, produits thérapeutiques, technologie de l'information et de la communication, transport, industrie et travail. En tant que cadre, le directeur de swiss granum est membre de l'organisation de l'approvisionnement économique du pays (domaine alimentation, division culture végétale, section production végétale). Il représente aussi swiss granum dans le groupe d'accompagnement Optimisation de la production agricole pour l'alimentation en temps de crise de l'OFAE.

Selon la planification du travail de l'approvisionnement économique du pays, les besoins en stocks obligatoires dans le domaine de l'alimentation doivent être analysés pendant la période de 2016 à 2019. Le stockage stratégique de denrées alimentaires et d'aliments fourragers est basé sur l'analyse des risques élaborée en 2013 et sur la stratégie en découlant. Le rapport sur le stockage stratégique 2015 établi sur cette base constatait qu'une analyse approfondie de nombreux biens soumis au stockage obligatoire était nécessaire dans le domaine de l'alimentation. La production indigène, mais aussi la part des importations et les habitudes des consommateurs ont en effet changé. Le mandat dans le domaine de l'alimentation pour la période de 2016 à 2019 consiste à examiner le choix des biens et les quantités stockées sur la base d'analyses des risques étayées.

Cet examen se base sur des scénarios répondant à la question de savoir quels évènements rendraient nécessaires l'utilisation de biens soumis au stockage obligatoire en cas de graves pénuries. La conférence du domaine de l'alimentation a été mise à profit pour traiter ces questions. Outre une discussion sur les différents scénarios, il a été souligné que l'approvisionnement pouvait aussi être fortement touché par une panne au niveau des prestations en amont, p. ex. de l'électricité. Concernant les semis, la dépendance envers l'étranger et la situation de monopole ont été soulignées, raison pour laquelle un examen approfondi est nécessaire pour ce bien.

En outre, une conférence sur le monitorage a été organisée par l'approvisionnement économique du pays pendant l'année écoulée. Enfin, l'utilisation du modèle DSS-SMSA dans d'autres projets a été discutée à une séance du groupe d'accompagnement Optimisation de la production agricole pour l'alimentation en temps de crise.

4.5.2 Commission « Oléagineux » de la FSPC

La commission « Oléagineux » de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) s'occupe du marché des oléagineux et notamment du pool de production oléagineux. Swiss granum y était représentée par Stephan Scheuner.

La commission « Oléagineux » a siégé deux fois. Elle a notamment abordé les sujets et pris les décisions ciaprès :

- Discussion sur la situation du marché y compris sur la commercialisation et les mesures de désengorgement du marché (entreposage) sur la base de la situation de la récolte 2014 / 2015;
- Élaboration d'une proposition de budget et de cotisations pour la récolte 2016
- Fixation des contributions de soutien 2016 / 2017,
- Contrôle des inscriptions pour la récolte 2017 (quantités attribuées).

4.5.3 Groupe de travail « Semences de céréales » de swisssem

La séance du groupe de travail «Semences de céréales» de swisssem permet de procéder à un échange d'informations entre les partenaires du marché des semences. Outre la transmission d'informations sur les ventes et les prix des semences de la récolte 2016, un échange a eu lieu sur les essais variétaux 2016.

4.5.4 Agro-Marketing Suisse (AMS)

AMS est propriétaire de la marque de garantie SUISSE GARANTIE. Quant à swiss granum, elle est responsable de la mise en œuvre concrète des directives du règlement sectoriel des céréales et des oléagineux. Les tâches opérationnelles concernant la mise en œuvre sont du ressort du groupe de travail « Marque de garantie SUISSE GARANTIE ». Les intérêts de la branche sont représentés au comité et dans la commission technique « SUISSE GARANTIE » d'AMS par Pierre-Yves Perrin de la Fédération suisse des producteurs de céréales.

Le nombre d'entreprises du groupe de produits «céréales et oléagineux» certifiées SUISSE GARANTIE a constamment augmenté ces dernières années. Si elles étaient 129 en 2008, on en comptait déjà 198 en 2016. Cela équivaut à une augmentation de 53%. Excepté pour les producteurs de colza, le nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire sous SUISSE GARANTIE a augmenté.

Tableau 3 : évolution du nombre d'exploitations agricoles autorisées à produire sous SUISSE GA-RANTIE

Produit	Nombre de producteurs						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Céréales panifiables	7'185	7'150	7'066	6'864	7'153	7276	
Colza	6'650	6'560	6'357	6'530	6'506	6281	
Tournesol	1'445	1'415	1'575	1'532	1'710	1876	

Source: Agrosolution

4.5.5 Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) / Forum Recherche Ackerbau Grandes Cultures (FRAG)

La Plateforme Grandes cultures Suisse (PAG-CH) est un réseau national consacré à l'échange d'informations et de connaissances dans tous les domaines des grandes cultures. L'organisation favorise la coordination d'activités dans l'intérêt de ses membres. Le Forum Ackerbau – Grandes Cultures (FRAG) garantit que les attentes des partenaires du marché envers la recherche sur les grandes cultures soient relayées efficacement auprès des organes en charge de la recherche chez Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre du comité de la PAG-CH ainsi que délégué du FRAG et y représente les intérêts de la branche des céréales, des oléagineux et des protéagineux.

L'organisation du troisième séminaire national consacré aux grandes cultures a été planifiée lors de plusieurs séances du comité de la PAG-CH. 65 resp. 95 personnes ont finalement participé à cette manifestation qui s'est déroulée le 26 et 27 janvier 2016 et était placée sous le titre « La protection des végétaux entre les attentes de la société et les exigences de la production agricole ». Enfin, le FRAG a discuté des demandes de recherche soumises pour le programme de travail 2018 à 2021 et les a classées par ordre de priorité à l'attention d'Agroscope lors d'une séance.

4.5.6 Forum Production porcine

De manière similaire au FRAG (voir chapitre précédent), le forum Production porcine veille à ce que les demandes des partenaires du marché envers la recherche dans le domaine de la production porcine soient défendues efficacement auprès des organes d'Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre de ce forum. Lors d'une séance, des informations ont été données sur des projets de recherche actuels, p. ex. sur l'efficacité des protéines dans l'engraissement de porcs. Le forum a classé par ordre de priorité les autres besoins en matière de recherche dans ce domaine pour le programme de travail 2018 à 2021 d'Agroscope.

4.5.7 Groupe d'accompagnement des parties prenantes à l'initiative de recherche d'Agroscope Production 2020

Avec l'initiative de recherche Production 2020, Agroscope souhaite en premier lieu développer des connaissances agricoles axées sur l'avenir pour aménager et gérer les systèmes agricoles en Suisse. Lors d'une première séance, les détails du projet ont été présentés au groupe d'accompagnement des parties prenantes. Ce groupe constitué de représentants de toute la filière accompagne l'initiative de recherche et conseil les chercheurs d'Agroscope. Le directeur de swiss granum est membre de ce groupe.

L'initiative de recherche intervient à divers échelons pour proposer des options à la culture végétale, à la garde d'animaux et à la gestion des exploitations. Le but est de soutenir ainsi une exploitation durable et adaptée au site. En même temps, une méthode doit être développée pour concevoir des mesures agricoles durables et pour évaluer la durabilité des exploitations agricoles. Les premiers résultats du projet élaborés avec divers partenaires, notamment sur l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles, sur l'efficacité de l'azote ou sur le projet de système de points pour la protection du climat, ont été présentés à une deuxième séance. Un atelier sur l'approvisionnement en protéines en Suisse est, de plus, prévu pendant le deuxième semestre 2016.

4.5.8 Groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie

Le groupe d'innovation pour les céréales et les produits de boulangerie a été créé en 2015 et regroupe des représentants de la production, de la transformation, de l'économie et des hautes écoles en vue de traiter des questions communes. L'objectif est d'identifier des projets de recherche et de les mettre ensuite en œuvre en commun, p. ex. sous forme de projet de la CTI. La plate-forme Swiss Food Research accueille ce groupe dirigé par la ZHAW. Le directeur de swiss granum y représente la branche. Des informations sur divers projets ont été données au cours de deux séances, ce qui a suscité un échange de vues actif entre les membres. Les activités réalisées dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'Information suisse sur le pain ont aussi été présentées sous le titre « Futur positionnement du pain suisse face à l'évolution du contexte concurrentiel ».

4.6 Mandats

Swiss granum tient les secrétariats des associations Huile de colza suisse et pain suisse (anciennement l'Information suisse sur le pain) sur mandat.

4.6.1 Association Huile de colza suisse ACS

4.6.1.1 Composition

L'association se compose de représentants des diverses organisations de la chaîne de création de valeur ajoutée de l'huile de colza (producteurs, transformateurs, commerce de détail). Sa composition est disponible sous www.colza.ch.

4.6.1.2 Promotion des ventes

La Confédération soutient des projets de promotion des ventes de produits indigènes de façon subsidiaire à hauteur d'au maximum 50% des coûts du projet, pour autant que la branche puisse réunir les fonds propres nécessaires. Les fonds propres de l'association sont générés par les contributions de communication des membres de la branche. Celles-ci se composent de la contribution des producteurs de CHF 5.-/tonne de colza et de la contribution du commerce et de la transformation de CHF 1.-/tonne de colza.

Dans le cadre de l'ordonnance fédérale sur l'aide à la promotion des ventes de produits agricoles, l'association s'occupe de la communication et du marketing du colza suisse, dans l'intérêt de tous les membres. L'objectif est de maintenir le bon degré de notoriété et de promouvoir, de la sorte, les ventes d'huile de colza suisse et d'huile de colza HOLL.

Le secrétariat de swiss granum élabore et met en œuvre les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes et l'agence wapico sur mandat du comité, lequelle accompagne la réalisation des mesures. Un montant total de près de d'un million de francs a été investi dans la communication en faveur de l'huile de colza suisse en 2015.

4.6.1.3 Mesures 2015

Deux nouveaux sujets (cuisinier et famille) avaient été introduits dans le cadre de la campagne bien connue avec le champ de colza en 2014. Afin de garantir la continuité et la reconnaissance, les sujets sont utilisés pendant deux ans. Les deux sujets introduits en 2014 ont donc été maintenus en 2015.

Illustration 4: Sujets « Cuisinier » et « Famille » de la campagne publicitaire en faveur de l'huile de colza



Ayant fait ses preuves, la coopération avec Coop s'est poursuivie. Une action de promotion des ventes a été réalisée dans divers canaux en automne. Pendant deux semaines, des étiquettes collerettes comportant un concours ont été apposées sur bouteilles d'huile de colza et un spot radiophonique a été diffusé pour attirer l'attention du public sur l'huile de colza suisse et sur le concours. Cette action était accompagnée d'une bannière publicitaire sur www.coop.ch avec un lien vers www.colza.ch.

Afin de renforcer sa présence en Suisse occidentale, l'ACS a de nouveau tenu un stand au Salon Goûts et Terroirs à Bulle. Au niveau des RP, les coopérations éprouvées avec l'ASDD et la Fondation Suisse de Cardiologie ont débouché sur des activités de communication ciblées, par exemple le label de qualité «La Fondation Suisse de cardiologie recommande l'huile de colza.» sur toutes les annonces, un soutien professionnel lors des foires ou la mention du produit dans le guide sur le cholestérol (tirage à 150'000 exemplaires).

L'ACS a de nouveau pu compter sur deux ambassadrices issues du domaine de la diététique, lesquelles ont apporté leur soutien pour l'élaboration d'un publireportage spécialisé sur « L'huile de colza – de la fleur à l'huile ». L'article est paru dans le magazine des diététiciens « SVDE ASDD Info » tiré à 1'150 exemplaires. Le nouveau site Internet adaptatif sert de plate-forme de renseignement et d'information de la branche et fournit les dernières informations sur l'huile de colza suisse à tous les groupes concernés. L'actualisation en continu, l'intégration de toutes les mesures de communication (p. ex. intégration concours), les actions interactives et la création de liens avec les partenaires ont permis de continuer à accroître l'attrait du site pendant l'exercice écoulé.

4.6.1.4 Mesures (à partir de 2016)

En automne 2015, une évaluation initiale a été réalisée auprès du groupe cible des consommateurs afin de procéder à un état des lieux. Les objectifs stratégiques et opérationnels définis ont ensuite été examinés sur la base des résultats de cette étude de positionnement. Il en a résulté l'adaptation ci-après des bases stratégiques de l'ACS et de premières adaptations des mesures 2016 (voir chapitre 4.6.1.5).

L'ACS poursuit les objectifs suivants (extrait) :

- L'huile de colza suisse garde sa bonne image de marque et accroît son degré de notoriété ;
- L'huile de colza suisse arrive au moins en deuxième place pour l'utilisation après l'huile d'olive ou de tournesol :
- Les groupes cibles savent que l'huile de colza suisse est saine et fait partie d'une alimentation équilibrée. Ils intègrent l'huile de colza suisse dans leurs habitudes culinaires quotidiennes ;
- Les groupes cibles connaissent les caractéristiques principales et les avantages des différentes variétés d'huile de colza suisse et leurs utilisations ;
- Les groupes cibles savent que l'huile de colza suisse est produite en Suisse avec des matières premières indigènes.

Pour atteindre ces objectifs, l'ACS applique une stratégie (extrait)

- axée prioritairement sur les cuisiniers amateurs et cuisiniers gourmets (consommateurs finals) et sur les marchés de gros destinés au secteur de la restauration;
- combattant les obstacles à l'utilisation des variétés d'huile de colza par un travail d'information;
- faisant baisser les obstacles à l'achat / l'utilisation par une vaste communication, des mesures accrues au point de vente et une collaboration intensive avec les partenaires du marché, favorisant ainsi la consommation quotidienne;
- agissant de manière ciblée auprès des influenceurs, p. ex. les nutritionnistes ou les médias, est les intégrant à la campagne.

4.6.1.5 Mesures 2016

La campagne d'affiches 2016 a duré beaucoup plus longtemps que les années précédentes suite à un changement de prestataire : les affiches n'étaient pas seulement visibles pendant deux semaines, mais d'avril à septembre. De plus, un nombre accru d'affiches a été accroché à proximité des points de vente. Au lieu de deux sujets comme jusqu'à présent, l'ACS n'a présenté qu'un sujet en 2016 (format en hauteur et en largeur). Cela permet d'augmenter la reconnaissance. De plus, ce sujet montre l'utilisation de l'huile de colza. Dans le domaine des médias imprimés, le choix des magazines a été fortement réduit. En même temps, la collaboration avec les différents partenaires a été approfondie et combinée avec des mesures publicitaires sur Internet.

Illustration 5: Sujet « Cuisinier » de la campagne publicitaire en faveur de l'huile de colza



La collaboration avec des partenaires a été intensifiée pour la mise en œuvre des mesures. Ce faisant, nous nous sommes concentrés sur la proximité avec le point de vente. L'objectif principal de toutes mesures était de présenter les différentes sortes d'huile de colza et leur utilisation, afin de combler la lacune identifiée dans ce domaine dans l'étude de positionnement. Par ailleurs, la brochure de base a été remaniée et complétée par une grille d'utilisation de l'huile de colza. Une évaluation consécutive à l'étude de positionnement sur l'huile de colza montrera les changements atteints à la fin de l'année.

4.6.2 Association pain suisse (anciennement Information suisse sur le pain ISP)

4.6.2.1 Composition

Les membres de l'association pain suisse sont la Fédération des meuniers suisses, la Fédération suisse des producteurs de céréales et l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs.

4.6.2.2 Promotion des ventes

L'association s'occupe du marketing et de la communication en faveur du pain suisse dans l'intérêt de ses membres (producteurs, meuniers, boulangers) dans le cadre de l'Ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles de la Confédération. Il s'agit notamment d'augmenter la notoriété du pain et des articles de boulangerie en tant que produits sains et traditionnels auprès de la population et de promouvoir, de la sorte, les ventes de pain suisse. Les fonds propres de l'association sont générés par les cotisations annuelles des membres et des branches qu'ils représentent.

Le secrétariat de swiss granum conçoit et réalise les projets de promotion des ventes en collaboration avec des partenaires externes sur mandat du comité, lequelle accompagne la mise en œuvre des mesures. Environ CHF 600'000.- ont au total été utilisés en 2015 pour la communication en faveur du pain suisse.

4.6.2.3 Mesures 2015

Afin de garantir la continuité et la reconnaissance, le sujet éprouvé (pain frais et appétissant rompu) a été maintenu en 2015, avec un message clair rappelant que le pain suisse est un délice à tout moment et à chaque occasion, en bref : « matinmidisoir »». La campagne se concentre sur une vague de deux semaines dans les neuf plus grandes villes de Suisse. Afin d'accroître la présence au point de vente, la SBC propose des affiches au format réduit aux boulangers.

Illustration 6 : sujet publicitaire pour le pain suisse



painsuisse.ch

Suisse. Naturellement.

Au niveau des RP, les cours sur le pain et la restauration de l'école spécialisée de Richemont, lesquels sont sponsorisés par l'ISP, ont de nouveau remporté un vif succès. Au total, 400 participants issus des trois écoles hôtelières de Zurich, de Lucerne et de Thoune ont suivi l'un des 22 cours d'une demi-journée dans le cadre de leur formation conduisant au diplôme d'Hôtelier-Restaurateur HF/SHL. Les documents remaniés et adaptés, tant au niveau de la forme que du contenu, ont été distribués pour la première fois en 2015. Les cours sur le pain constituent un instrument idéal pour couvrir le secteur de la restauration et pour influer positivement sur l'attitude des futurs décideurs dans ce secteur concernant le pain suisse.

L'ISP a élaboré quatre rapports spécialisés en étroite collaboration avec une nutritionniste et des experts confirmés de la production de céréales et de la fabrication de pain en 2015. Ces rapports présentent les dernières connaissances liées à la santé sur les céréales, la farine et le pain et montrent leur importance pour une alimentation équilibrée. En traitant de manière approfondie des sujets d'actualité concernant le pain suisse en collaboration avec des experts, l'ISP informe et répond à des questions. Ces documents servent d'ouvrage de référence et remplacent en partie les brochures gratuites, qui sont à présent datées.

L'exposition spéciale « Du grain au pain » au centre vert de la BEA constituait une plate-forme idéale pour présenter le pain suisse. Le chemin des céréales suisses, des semis jusqu'au produit transformé dans notre assiette, y était présenté à l'aide de huit modules. Outre un véritable champ de blé, les produits présentés par les partenaires ont amené la nature et beaucoup de couleurs dans la tente. De plus, des visites étaient proposées aux classes d'école. Ces visites ont rencontré un vif intérêt et affichaient complet.

En collaboration avec la fondation Patrimoine pain suisse, l'ISP a présenté le module de la BEA consacré à la diversité des céréales à la Foire spécialisée suisse en matériel de boulangerie, pâtisserie et confiserie (FBK). Quatre espèces de céréales étaient exposées, afin que les visiteurs puissent les découvrir. Les pains cantonaux exposés ont parfois suscité de vives discussions parmi les visiteurs.

Avec son nouveau site Internet, l'ISP fournit les dernières informations sur le pain suisse à base de céréales et de farine indigènes à tous les cercles concernés. Le site n'offre pas seulement des renseignements adéquats aux spécialistes de l'alimentation, aux enseignants et aux représentants de la presse, mais constitue aussi une source d'information pratique pour tous les partenaires de la branche.

4.6.2.4 Nouvelle stratégie (à partir de 2016)

Suite à la modification des conditions cadres (p. ex. hausse des importations de pain et de produits de pâtisserie), le comité a décidé de revoir la stratégie. Ce travail a été réalisé avec le soutien de spécialistes externe et a constitué la base pour développer les objectifs et la stratégie ci-après.

L'association pain suisse poursuit les objectifs suivants (extrait) :

- Le pain suisse est clairement reconnaissable au point de vente ;
- Les ventes de pain suisses augmentent constamment, accroissant de la sorte la valeur ajoutée de toute la filière indigène;
- Le pain suisse suscite des émotions positives ;
- Les jeunes adultes et les jeunes familles savent que le pain suisse est une source naturelle d'énergie;
- Les jeunes adultes et les jeunes familles consomment quotidiennement du pain suisse;
- Les jeunes adultes et les jeunes familles savent que le pain suisse est fabriqué en Suisse avec des matières premières indigènes;
- Les jeunes adultes et les jeunes familles achètent de manière préférentielle du pain suisse ;
- Tous les acteurs du marché importants sont membres ou partenaires de l'association pain suisse.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association pain suisse applique une stratégie (extrait)

- axée prioritairement sur les jeunes adultes et les jeunes familles et sur le pain frais;
- incitant les acteurs du marché à mettre en avant le pain suisse ;
- influant sur l'opinion sur le pain suisse des jeunes adultes et des jeunes familles, suscitant des émotions positives et invitant à la consommation quotidienne;
- · combattant les tendances alimentaires contraires ;
- agissant de manière ciblée auprès des influenceurs importants, tels la branche de la nutrition, des faiseurs d'opinion dans le secteur de la restauration et des médias et les intégrant à la campagne.

4.6.2.5 Mesures 2016

La réorientation d'une grande partie des mesures a nécessité un vaste travail de conception. En 2016, le site www.painsuisse.ch a été transformé en plaque-tournante d'information interactive, reliée à un blog et aux réseaux sociaux. Cela permet d'entrer en contact directement avec les groupes cibles et de dialoguer sur les réseaux sociaux (p. ex. Facebook, Twitter). Une newsletter contenant des informations sur les activités de communication est également prévue. En outre, une nouvelle campagne en ligne et sur les réseaux sociaux intitulée « Notre pain » est en cours d'élaboration et sera lancée en septembre. L'accent sera mis sur la provenance suisse et sur la transformation en Suisse des matières premières pour fabriquer le délicieux pain suisse. Des vidéos seront utilisées dans le cadre de la campagne de communication pour accroître la notoriété des céréales, de la farine et du pain suisses. Les partenaires du marché seront intégrés à la campagne.

À long terme, l'association Pain suisse souhaite examiner les effets des mesures de communication sur les groupes cibles. Pour ce faire, une étude approfondie du marché sera réalisée en 2016, afin de disposer de valeurs de référence. Cette étude servira de base au futur contrôle. Des évaluations consécutives régulières permettront d'observer les modifications, de sorte à ce que la communication envers les groupes cibles puisse être adaptée ou optimisée si nécessaire.

4.6.3 Projets en collaboration avec Agro-Marketing Suisse (AMS)

L'ACS et l'association Pain suisse sont membres d'AMS. Elles étaient représentées dans les organes de cette dernière par le secrétariat de swiss granum ou de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC).

Comité
 GT AMS Ecoles
 GT Evénements/foires en CH et à l'étranger
 GT Communication SUISSE GARANTIE
 GT Etudes de marché et contrôles marketing
 GT Coordination du marketing
 Commission technique SUISSE GARANTIE
 Pierre-Yves Perrin
 Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
 Stephan Scheuner, Pierre-Yves Perrin
 Pierre-Yves Perrin

SUISSE GARANTIE, la marque de garantie d'AMS, distingue des aliments dont les matières premières sont entièrement produites et transformées en Suisse. Tous les produits arborant la marque sont soumis à un vaste contrôle et à une certification. Le message central de la marque renforce la provenance Suisse et la rend visible.

5 Statistiques

5.1 Surfaces de production

Tableau 4: Surfaces de production (ha)

Culture	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé panifiable ¹	76'355	78'198	77'853	74'446	76'740	77'334	76'298	75'654
dont semé en automne	75'156	76'321	76'657	72'940	74'986	74'755	72'170	73'702
dont semé au printemps	1'199	1'877	1'196	1'506	1'754	2'579	4'128	1'952
Epeautre	2'822	3'288	4'136	4'164	3'680	3'250	3'628	3'985
Seigle	2'014	2'495	2'248	1'928	1'771	1'861	1'924	1'928
Autres céréales panifiables	237	141	138	196	223	237	138	164
Céréales panifiables	81'428	84'122	84'375	80'734	82'414	82'682	81'988	81'731
Blé fourrager ²	12'078	9'732	9'057	9'089	8'647	8'317	8'344	8'309
Orge	32'958	30'891	28'949	28'336	28'454	28'574	27'125	28'548
dont semé en automne	31'694	29'184	27'664	26'943	27'117	26'920	25'682	27'248
dont semé au printemps	1'264	1'707	1'285	1'393	1'337	1'654	1'443	1'300
Avoine	1'861	1'917	1'789	1'682	1'642	1'675	1'590	1'587
Triticale	9'969	9'279	10'274	9'708	9'433	9'147	8'269	8'252
Maïs grain ³	17'593	16'713	15'208	15'553	16'162	15'173	15'713	12'564
Autres céréales fourragères	218	189	170	170	182	207	182	196
Céréales fourragères	74'676	68'720	65'448	64'538	64'518	63'093	61'223	59'456
Céréales	156'105	152'842	149'823	145'271	146'932	145'775	143'211	141'187
Pois protéagineux	4'291	3'715	3'483	3'496	3'473	3'619	3'759	4'355
Féverole	245	259	274	319	305	426	493	556
Lupins	68	62	59	44	49	66	77	105
Protéagineux	4'604	4'035	3'816	3'859	3'827	4'111	4'329	5'016
Colza 4	20'658	21'434	21'806	22'209	22'097	22'244	23'184	23'432
Tournesol	4'237	3'654	3'563	3'323	3'526	3'959	3'957	4'568
Soja	997	1'108	1'087	1'123	1'085	1'407	1'496	1'719
Autres oléagineux	154	156	178	188	208	248	182	172
Oléagineux	26'046	26'352	26'634	26'843	26'916	27'858	28'819	29'891
Fruits indéhiscents	186'755	183'231	180'274	175'973	177'675	177'744	176'359	176'094

Source: Office fédéral de la statistique, relevés structurels agricoles / Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Classes Top, I, II, III et biscuit
 Blé fourrager selon la liste des variétés recommandées
 Surface effectivement récoltée comme maïs grain (correction en 2010, 2013, 2015)
 jusqu'à 2012 y compris MPR

5.2 Parts de marché de diverses cultures

Tableau 5: Parts de marché des variétés de blé par classe (%)

Classe	Variété	Part dans la classe 2014	Part dans la classe 2015	Part dans la classe 2016	Part dans le blé 2014	Part dans le blé 2015	Part dans le blé 2016
	CH Claro	42.2	28.4	24.2	21.3	13.0	11.2
Ton	CH Nara	7.3	16.7	23.7	3.7	7.6	11.0
Тор	CH Camedo	9.5	16.0	15.9	4.8	7.3	7.3
	Runal	7.6	7.7	6.5	3.8	3.5	3.0
	Wiwa	3.5	5.8	6.2	1.8	2.6	2.9
	Forel	38.7	41.3	36.4	12.1	14.6	12.6
Classe I	Arina	20.7	17.9	15.6	6.5	6.3	5.4
	Simano	7.2	11.8	14.0	2.3	4.2	4.9
	Zinal	19.3	16.4	12.9	6.1	5.8	4.5
	Ludwig	48.8	46.2	44.9	4.0	4.6	4.9
Classe II	Levis	32.1	27.0	23.2	2.6	2.7	2.6
	Rainer	11.9	17.9	16.6	1.0	1.8	1.8
	Iskor	-	32.5	60.5	-	0.1	0.2
Classe III	Impression	56.5	67.5	39.5	0.2	0.2	0.1
	Cambrena	62.3	72.4	92.7	0.7	0.6	0.1
Biskuit	Manhattan	37.7	27.6	7.3	0.4	0.2	-
Total blé panifiable					91.3	92.2	92.3
	Mulan	45.5	44.8	51.1	4.0	3.5	3.9
Blé fourrager	Papageno	32.4	37.6	29.5	2.8	2.9	2.3
	Bockris	11.8	14.5	13.0	1.0	1.1	1.0
	Sailor	-	-	4.9	-	-	0.4
Total blé fourrager					8.7	7.8	7.7

 $^{^{\}star}$ chiffres y.c. ventes de semences des céréales de printemps jusqu'au 30 avril 2016

Source: swisssem

Tableau 6: Parts de marché des variétés d'orges (%)

	Variété	Part de la variété 2013	Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2016
Orge d'automne à 6 rangs	KWS Meridian	17.3	31.2	31.9	34.6
	Semper	30.7	26.9	20.7	17.9
Part de l'orge à 6 rangs		70.7	68.7	69.7	72.9
Orga d'automno à 2 rango	KWS Cassia	9.9	14.1	19.5	18.7
Orge d'automne à 2 rangs	Caravan	19.2	15.8	10.1	5.9
Part de l'orge à 2 rangs		29.3	31.3	30.3	27.1

Ventes de semences d'orge au 30 avril 2016 (y compris bio)

Source: swisssem

Tableau 7: Parts de marché des variétés de triticale (%)

Variété	Part de la variété 2012 Part de la variété 2013		Part de la variété 2014	Part de la variété 2015	Part de la variété 2016
Cosinus	34.3	44.7	41.4	36.9	36.3
Trialdo	-	1	9.2	18.0	34.2
Tarzan	-	1	23.0	30.7	18.8
Larossa	-	ı	1	1	5.1

Ventes de semences de triticale au 30 avril 2016 (y compris bio)

Source: swisssem

5.3 Production indigène

5.3.1 Aspects quantitatifs

Tableau 8: Rendements moyens (dt/ha)

Céréales panifiables	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé d'automne	59.2	60.0	57.7	62.5	58.1	53.6	62.7	60.7
Blé de printemps	50.2	50.5	51.0	51.8	49.0	49.1	53.2	49.0
Epeautre	39.4	37.9	38.9	44.3	37.4	37.8	43.4	36.0
Seigle	60.1	63.6	61.0	66.1	59.2	55.1	67.2	61.8
Amidonnier, engrain	39.3	37.9	38.9	44.3	38.4	38.4	38.4	36.4
Méteil de céréales panifiables	60.2	63.6	61.1	65.3	57.5	53.6	53.6	51.9
Millet		28.7	28.8	25.1	23.9	25.0	22.0	21.1
Céréales fourragères	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Blé fourrager	71.1	71.1	64.8	77.1	65.8	64.3	72.4	67.0
Orge d'automne	61.3	64.9	60.5	65.3	65.3	58.8	74.8	70.0
Orge de printemps	47.9	51.1	51.8	52.4	53.3	39.5	62.6	55.0
Triticale	50.9	55.0	49.9	51.8	53.4	47.4	53.1	49.0
Avoine	59.0	60.7	56.8	63.9	58.5	55.1	61.0	60.5
Méteil de céréales fourragères	50.4	50.9	51.9	59.5	53.3	39.2	64.1	57.6
Maïs grain	97.0	104.1	94.3	97.3	90.7	81.7	88.1	76.0
Protéagineux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Pois protéagineux	38.8	39.1	41.7	40.3	37.8	34.0	37.4	34.5
Féverole	33.9	32.0	31.0	36.9	31.0	25.7	29.0	26.5
Lupins	31.1	31.1	32.3	33.9	31.1	29.5	32.0	29.5
Oléagineux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
Colza	30.1	31.3	31.1	33.3	31.2	32.6	40.5	37.1
Tournesol	27.6	32.3	29.8	29.8	26.2	21.8	24.6	21.4
Soja	29.1	27.1	28.3	29.4	28.1	25.3	25.9	23.6
Lin		23.9	24.3	25.9	26.4	23.1	26.4	24.5
Courges	28.9	29.2	29.1	31.0	29.1	26.1	6.8	7.1

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

Tableau 9: Production utilisable de céréales, d'oléagineux et de protéagineux (t)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé panifiable ¹	376'028	405'729	393'307	392'315	362'454	387'617
Epeautre ²	12'826	17'408	12'550	11'230	12'947	12'947
Seigle	10'072	8'086	7'699	8'889	3'179	11'179
Autres céréales panifiables	467	656	708	895	445	553
Céréales panifiables (propres à la panification)	399'393	431'879	414'264	413'329	379'025	412'296
Blé panifiable (déclassé, impropre à la mouture) ³	58'034	42'944	34'604	4'753	96'349	1'103
Autres céréales panifiables (impropres à la mouture)	5'865	4'887	3'286	1'420	11'448	1'013
Blé fourrager	57'024	68'391	55'217	51'976	59'089	54'452
Orge	169'920	179'355	179'825	160'656	196'951	193'737
Avoine	7'948	7'678	7'824	6'863	7'773	7'001
Triticale	56'705	60'352	53'432	48'847	48'968	48'270
Méteil de céréales fourragères	883	1'010	967	812	1'167	1'127
Maïs grain	142'858	151'290	146'505	123'916	138'474	95'427
Céréales fourragères	499'237	515'907	481'660	399'243	560'219	455'197
Semences de céréales panifiables	15'837	16'150	17'113	17'011	16'664	16'125
Semences de blé panifiable	14'713	15'157	16'196	16'000	15'535	14'987
Semences d'autres céréales panifiables	1'124	993	917	1'011	1'129	1'138
Semences de céréales fourragères	9'118	8'440	8'641	8'353	7'637	7'768
Semences de blé fourrager	1'670	1'692	1'669	1'522	1'317	1'251
Semences d'autres céréales fourragères	7'448	6'748	6'972	6'831	6'320	6'517
Semences de céréales	24'955	24'590	25'754	25'364	24'301	23'893
Production utilisable de céréales	923'585	972'376	921'678	837'936	963'545	891'386
Pois protéagineux	14'537	14'089	13'140	12'299	14'074	15'033
Féverole	851	1'177	946	1'095	1'430	1'472
Lupins	189	148	152	196	245	311
Protéagineux	15'577	15'414	14'238	13'590	15'749	16'816
Colza (y compris MPR)	67'900	74'000	68'977	72'510	93'945	87'004
Tournesol	10'600	9,800	9'248	8'571	9'730	9'789
Soja	3'076	3,300	3'050	3'553	3'882	4'054
Autres oléagineux (lin, courges)	400	504	563	585	385	333
Oléagineux	81'976	87'704	81'838	85'289	107'942	101'180
Total céréales, protéagineux, oléagineux	1'021'138	1'075'494	1'017'754	936'815	1'087'236	1'009'382

Source: Statistiques agristat USP élaborées sur mandat de swiss granum

^{*} Estimation, état en décembre 2015

¹ sans quantité déclassée selon FSPC

² 2011: y compris chevauchement de 2'000 t

³ quantités déclassées selon FSPC

5.3.2 Aspects qualitatifs

Tableau 10: Blé panifiable par classe en t et %

Classe	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%	t	%
ТОР	137'734	36.6	164'285	40.5	179'348	45.6	181'127	46.2	156'106	43.1	168'967	43.6
Classe I	156'058	41.5	167'400	41.3	155'356	39.5	158'021	40.3	159'829	44.1	145'363	37.5
Classe II	70'226	18.7	63'042	15.5	48'770	12.3	45'014	11.5	39'623	10.9	66'295	17.1
Classe III	5'880	1.6	4'774	1.2	2'360	0.6	1'481	0.4	2'023	0.6	1'614	0.4
Biscuit	6'130	1.6	6'228	1.5	7'473	1.9	6'672	1.7	4'873	1.3	5'378	1.4
Blé panifiable	376'028	100	405'729	100	393'307	100	392'315	100	362'454	100	387'617	100

Tableau 11: Blé panifiable déclassé en t

Classe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TOP	10'880	3'017	1'560	-	-	-	12'772
Classe I	18'183	4'387	9'250	-	-	-	27'106
Classe II	5'761	1'189	2'960	-	-	-	13'186
Classe III	-	=	=	=	-	-	-
Biscuit	-	=	=	=	-	-	-
Total	34'824	8'593	13'770	-	-	-	53'067

Source: FSPC

Tableau 12: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour les céréales panifiables de swiss granum 2007-2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'échantillons analysés	130	132	131	122	126	132	115	104	108
Echantillons 0 mg DON/kg	48%	50%	63%	56%	79%	32%	62%	92%	95%
n =	62	66	83	69	100	42	71	96	103
Echantillons > 0 - 0.75 mg DON/kg	39%	43%	34%	34%	21%	49%	38%	8%	5%
n =	51	57	45	41	26	65	44	8	5
Echantillons > 0.75 – 1.25 mg DON/kg	11%	5%	2%	7%	0%	13%	0%	0%	0%
n =	14	7	2	9	0	17	0	0	0
Echantillons > 1.25 - 2 mg DON/kg	0%	0%	1%	1%	0%	5%	0%	0%	0%
n =	0	0	1	1	0	6	0	0	0
Echantillons > 2 mg DON/kg	2%	2%	0%	2%	0%	1%	0%	0%	0%
n =	3	2	0	2	0	2	0	0	0

> 0 s'entend supérieur à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 13: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour les céréales fourragères de swiss granum 2010-2015

	Année et nombre d'échantillons analysés	< 0.2 mg	DON/kg	0.2 - 0.5 m	g DON/kg	0.5 - 1.0 m	g DON/kg	> 1.0 mg	DON/kg	
	d'échantil	lons analysés	%	n	%	n	%	n	%	n
Orge	2015	50	74	37	24	12	2	1	0	0
	2014	48	71	34	29	14	0	0	0	0
	2013	46	35	16	61	28	4	2	0	0
	2012	46	39	18	54	25	7	3	0	0
	2011	52	75	39	25	13	0	0	0	0
	2010	55	38	21	45	25	7	4	9	5
Triticale	2015	40	55	22	43	17	0	0	2	1
	2014	37	5	2	65	24	22	8	8	3
	2013	34	23	8	56	19	12	4	9	3
	2012	37	3	1	51	19	38	14	8	3
	2011	39	49	19	44	17	7	3	0	0
	2010	53	11	5	42	19	38	17	9	4
Blé fourrager	2015	45	84	38	16	7	0	0	0	0
	2014	37	51	19	41	15	8	3	0	0
	2013	35	60	21	34	12	6	2	0	0
	2012	40	8	3	62	25	20	8	10	4
	2011	43	53	23	44	18	3	2	0	0
	2010	45	19	10	66	35	11	6	4	2
Avoine	2015	21	90	19	10	2	0	0	0	0
	2014	15	80	12	20	3	0	0	0	0
	2013	12	83	10	17	2	0	0	0	0
	2012	12	25	3	33	4	17	2	25	3
	2011	21	57	12	43	9	0	0	0	0
	2010	13	77	10	23	3	0	0	0	0

n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Tableau 14: Résultats du programme d'analyse des mycotoxines pour le maïs-grain de swiss granum 2009-2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'échantillons analysés	56	45	44	37	35	42	37
Echantillons < 0.2 mg DON/kg	9%	2%	0%	3%	20%	0%	51%
n =	5	1	0	1	7	0	19
Echantillons 0.2 - 1.0 mg DON/kg	91%	62%	89%	57%	63%	48%	43%
n =	51	28	39	21	22	20	16
Echantillons > 1.0 mg DON/kg	0%	36%	11%	40%	17%	52%	6%
n =	0	16	5	15	6	22	2

n > 0 s'entend nombre d'échantillons avec une teneur en DON supérieure à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Illustration 7: Indices globaux de qualité des variétés de blé d'automne dans les réseaux d'essai de swiss granum et d'Agroscope

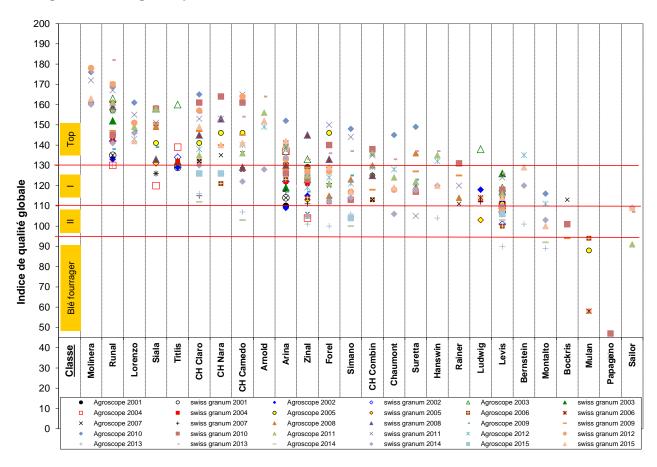


Illustration 8: Teneurs en gluten humide des variétés de blé d'automne dans les essais variétaux (%)

Classe				To	ор					1						l	I			
	Molinera	Runal	Lorenzo	Siala	CH Claro	CH Nara	CH Camedo	Arnold	Arina	Zinal	Forel	Simano	CH Combin	Chaumont	Suretta	Hanswin	Rainer	Levis	Bernstein	Montalto
2011	39.7	38.8	38.1	39.2	35.2	33.9	36.1		43.1	30.6	33.7	34.3	30.8		40.5		27.3	29.5		
2012	36.5	41.1	38.5		37.4		35.9		37.5	32.4	31.5	32.0	30.4	30.3	40.0		28.3	29.8		
2013	33.2	36.3	32.3		31.0		29.0	30.7	33.7	26.6	25.7	30.4		28.7	40.2	27.5		28.1		
2014	29.7	32.6	30.1		28.0		27.6	27.1	31.1	25.1	24.4	26.8		23.8	35.9	25.8		23.2	24.0	23.6
2015	33.2		33.1		29.6	29.9	29.2	30.1	43.5		28.4	30.5		28.5		28.4		24.6	28.1	24.0

Teneur en gluten de niveau Top. Valeurs limites pondérées pour 2011 à 2015: resp. 33.1, 32.6, 29.7, 26.9 et 30.9.

Teneur en gluten de niveau I. Valeurs limites pondérées pour 2011 à 2015: resp. 31.0, 30.5, 27.8, 25.2 et 28.9.

Teneur en gluten de niveau II. Valeurs limites pondérées pour 2011 à 2015: resp. 28.8, 28.4, 25.9, 23.5 et 26.9.

Teneur en gluten inférieur au niveau II

5.4 Commerce extérieur

5.4.1 Céréales

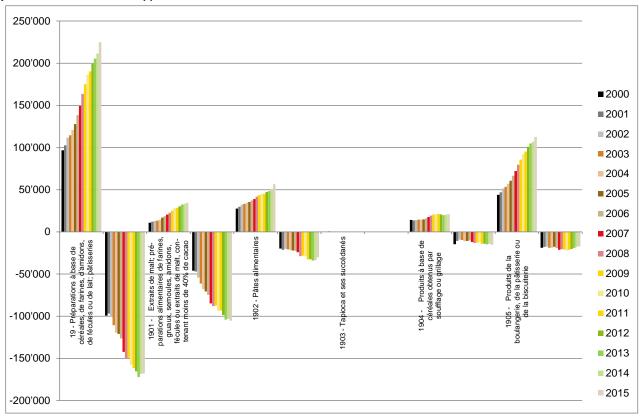
Tableau 15: Importations de céréales (t)

	N° de tarif	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé tendre		267'319	250'944	329'425	313'559	369'688	341'297	331'910
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1001.9100-9990	105'506	109'357	122'114	117'437	108'361	110'171	136'555
dont déclaré à fins fourragères		161'664	141'382	207'134	195'207	260'366	229'019	183'508
Blé dur		109'682	85'071	132'622	76'746	67'149	78'607	64'655
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1001.1100-1990	109'084	81'773	131'195	76'057	66'472	78'269	64'633
dont déclaré à fins fourragères		582	3'262	1'319	631	653	323	0
Seigle		3'649	4'719	2'242	2'444	10'293	5'856	4'976
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1002.1000-9090	2'425	2'050	1'398	1'563	2'442	2'122	3'322
dont déclaré à fins fourragères		699	2'141	298	310	7'353	3'309	992
Orge		30'937	71'357	102'884	48'532	61'268	91'129	68'988
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1003.1000-9090	8'839	8'558	9'384	9'175	8'760	8'650	8'996
dont déclaré à fins fourragères		21'316	62'441	93'008	38'809	51'949	82'038	59'645
Triticale		283	559	494	1'086	1'605	1'088	459
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1008.6010-6090	0	0	0	0	0	0	203
dont déclaré à fins fourragères	-	270	552	479	1'077	1'598	1'083	254
Avoine		43'781	56'391	53'932	47'646	44'560	44'934	48'582
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1004.1000-9090	22'704	24'092	26'704	25'190	18'690	24'654	28'996
dont déclaré à fins fourragères		21'063	32'285	27'117	22'366	25'813	20'154	19'511
Maïs grains		67'465	96'419	132'861	94'373	103'999	140'922	131'487
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1005.1000-9090	5'997	3'696	6'191	4'932	5'383	5'334	4'928
dont déclaré à fins fourragères		60'109	91'137	125'227	87'970	97'088	134'255	125'355
Riz		106'188	113'001	122'207	117'020	121'037	128'065	124'901
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1006.1000-4090	45'060	44'798	53'301	46'451	44'403	54'473	55'875
dont déclaré à fins fourragères		61'953	68'203	68'906	70'464	76'543	73'520	68'952
Autres céréales	1007.,	6'054	4'053	7'329	5'943	4'381	4'189	3'875
dont déclaré pour le secteur alimentaire	1008.1000-5090,	3'262	2'657	2'750	3'435	3'413	2'663	2'789
dont déclaré à fins fourragères	1008.9010-9090	2'775	1'370	4'561	2'456	943	1'494	1'028
Total céréales		635'359	682'513	883'996	707'349	783'980	836'087	779'831
dont déclaré pour le secteur alimentaire		302'876	276'981	353'036	284'239	257'924	286'336	306'297
dont déclaré à fins fourragères		329'589	402'773	528'048	419'290	522'306	545'196	459'245
dont déclaré à d'autres fins]	2'893	2'759	2'911	3'819	3'750	4'555	14'289

Source: Administration fédérale des douanes

5.4.2 Commerce extérieur des préparations à base de céréales (chap. 19 du tarif des douanes suisses)

Illustration 9: Importations (+) et exportations (-) dans le chapitre 19 du tarif des douanes suisses, positions 1901 à 1905 (t)



Remarque: Les importations sont représentées comme valeurs positives et les exportations comme valeurs négatives sur l'axe y.

Source: Administration fédérale des douanes

5.4.3 Protéagineux et Oléagineux

Tableau 16: Importations de protéagineux à fins fourragères et d'oléagineux (t)

	N° de tarif	2011	2012	2013	2014	2015
Total protéagineux à fins fourragères		11'130	8'159	15'894	14329	14'593
dont pois protéagineux	713.1011, 1091	10'899	7'304	15'539	13791	13'873
dont féverole	713.5012, 5091	231	856	356	538	719
Total tourteaux (et autres coproduits) à fins fourragères ¹		331'308	313'335	334'023	330'995	364'170
dont tourteaux de soja (et autres coproduits)	2304.0010	291'687	265'761	256'598	249'082	274'610
dont tourteaux d'arachide (et autres coproduits)	2305.0010	-	0	1	-	ı
dont tourteaux de lin (et autres coproduits)	2306.2010	908	1'188	1'239	1'069	1'608
dont tourteaux de tournesol (et autres coproduits)	2306.3010	5'167	6'744	11'809	18'112	16'771
dont tourteaux colza (et autres coproduits)	2306.4110, 4910	33'491	39'504	64'097	62'657	71'156
dont autres	2306.1010, 5010, 6010, 9011, 9021	55	139	281	76	25
Total autres protéines végétales à fins fourragères		88'044	74'069	102'013	116'366	117'616
dont levures	2102.1091, 2011	4'239	2'974	2'196	2'347	2'653
dont protéines de pommes de terre	2303.1011	5'838	6'019	4'309	3'830	4'168
dont gluten de maïs	2303.1012, 1018	31'465	39'017	48'178	51'580	47'621
dont autres subst. protéiniques	713.2011, 2091, 3111, 3191, 3211, 3291, 3311, 3391, 3411, 3491, 3511, 3591, 3911, 3991, 4011, 4091, 6011, 6091, 9021, 9081, 2102.2021, 2303.2010, 3010	46'501	26'060	47'329	58'609	63'173
Total oléagineux (ces 3 espèces)		38'119	34'274	28'950	26'928	21'521
Colza	1205.1040-1069, 9040-9069	7'432	6'409	6'876	7'500	3'995
Tournesol	1206.0010-0069	10'443	9'455	5'385	4'838	4'438
Soja	1201.1000-9099	20'245	18'410	16'688	14'590	13'088
dont déclaré à fins fourragères	1201.9010	3'575	2'133	2'777	2'068	1'430
dont déclaré pour extraction d'huile à fins fourragères	1201.9021	11'321	11'710	8'718	8'359	7'893
Total huiles (ces 3 espèces)		55'995	51'420	48'314	57'602	55'589
Huile de colza (fins alimentaires)	1514.1190, 1991, 1999, 9190, 9991, 9999	9'086	6'822	7'259	6'052	5'132
Huile de tournesol (fins alimentaires)	1512.1190, 1918, 1919, 1998, 1999	46'345	44'033	40'558	50'739	49'547
Huile de soja (fins alimentaires)	1507.1090, 9018, 9019, 9098, 9099	565	565	497	811	911

¹ Coproduits issus de la transformation d'oléagineux Remarque: Les numéros du tarif douanier ne correspondent pas à ceux des années précédentes, les supports protéiques ne comportant plus que des positions à but fourrager.

Source: Administration fédérale des douanes

5.5 Transformation de céréales panifiables en Suisse

Tableau 17: Transformation de céréales panifiables en Suisse (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Céréales panifiables indi-	410'085	367'466	403'572	416'458	410'954	412'182	425'420	392'385	382'406
Céréales panifiables étran-	66'295	117'993	71'257	66'533	61'846	58'209	62'187	73'602	82'694
Mouture totale	476'380	485'459	474'829	482'991	472'800	470'391	487'607	465'987	456'100
Farine blanche	210'897	217'241	208'276	216'727	207'163	208'283	217'227	208'074	209'570
Farine mi-blanche	97'379	95'916	96'934	100'183	99'484	101'717	105'064	96'918	94'137
Farine bise	34'329	38'109	37'956	35'279	32'183	31'547	30'558	29'827	29'518
Farine spéciale	32'604	32'369	33'016	31'963	33'919	33'587	32'073	34'217	34'830
Total farine produite	375'209	383'635	376'182	384'152	372'749	375'134	384'922	369'035	368'056

Source: Fédération des meuniers suisses

5.6 Production de tourteaux

Tableau 18: Production de tourteaux (tourteaux et farine de tourteaux) (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Soja	14'243	14'007	10'021	9'412	7'799	6'700	3'188	1'140	1'724
Colza indigène alimentaire	37'254	37'804	35'099	41'182	43'711	43'128	42'969	46'890	52'091
Colza importé alimentaire	2'675	2'473	3'962	1'554	971	1'497	3'017	4'070	-
Lin (farine de tourteaux)	249	294	302	196	149	151	208	157	-
Tournesol	13'019	10'670	9'616	9'288	7'818	8'361	5'663	5'316	5'699
Divers aliments fourragers (Bio)	79	62	70	45	44	-	30	25	24
Total tourteaux de pressage	67'519	65'310	59'070	61'677	60'492	59'837	55'076	57'596	59'538

Le colza MPR et les quantités affouragées directement ne sont pas pris en compte.

Source: SwissOlio

5.7 Marché des huiles végétales

5.7.1 Utilisation de l'huile de colza indigène

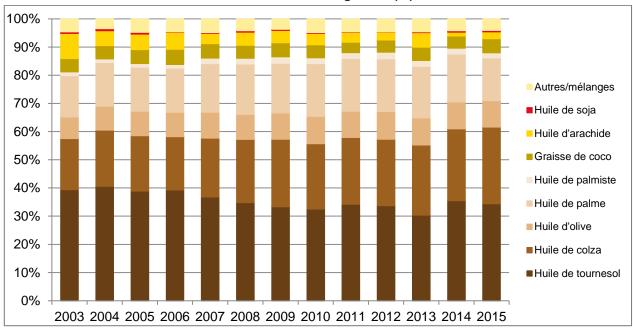
Tableau 19: Utilisation de l'huile de colza indigène (t)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Huile alimentaire pure, raffinée, récipients ≤ 3 l.	3'618	5'228	4'627	5'578	7'330	6'364	7'122	9'467	9'352
en mélange, récipients ≤ 3 l.	855	1'104	1'746	1'555	1'446	1'510	1'473	1'738	1'805
pure, raffinée, récipients > 3 l.	6'727	7'182	8'359	7'787	7'908	8'146	10'185	11'459	11'673
en mélange, récipients > 3 l.	1'642	1'922	1'534	2'362	797	756	311	361	2'168
Autres types d'utilisation	93	14	8	3	-	-	-	-	-
Total huile alimentaire	12'935	15'450	16'274	17'285	17'481	16'776	19'091	23'025	25'000
Dans les graisses alimentaires et margarines	13'531	13'901	14'706	13'616	15'625	15'716	12'184	9'776	9'220
Total	26'466	29'351	30'980	30'901	33'106	32'492	31'275	32'801	34'222
Importations	2'419	5'188	6'990	2'270	3'641	3'804	2'321	539	-
Production indigène	24'047	24'163	23'990	28'631	29'464	26'688	28'954	32'262	34'220

Source: SwissOlio

5.7.2 Parts de marché des diverses huiles végétales

Illustration 10: Parts de marché des diverses huiles végétales (%)



Source: SwissOlio

5.8 Prix

5.8.1 Prix indicatifs des matières premières

Tableau 20: Prix indicatifs des céréales panifiables (CHF/dt)

	2011		2012		2013		2014	2015	2016		
	Prix ind. « Après- récolte »	Prix ind. « ré- colte »	Prix ind. « Après- récolte »	Prix ind. « ré- colte »	Prix ind. « Après- récolte »	Prix ind. « ré- colte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »	Prix ind. « récolte »		
Blé TOP	53.00	53.00	53.00				52.00	52.00	52.00		
Blé I	50.00	50.00	50.00	Pas de prix indicatifs à partir du 5 octobre 2012		Pas de prix indicatifs	50.00	50.00	50.00		
Blé II	47.00	47.00	47.00		Pas de		49.00	49.00	49.00		
Blé III	44.00	44.00	44.00		prix indi- catifs		45.00	45.00	45.00		
Blé biscuit	48.00	48.00	48.00				2013	2013	49.00	49.00	49.00
Seigle	40.00	40.00	40.00				40.00	40.00	40.00		
Epeautre type A	58.00	58.00	58.00				56.00	56.00	56.00		

Définition prix indicatif

Prix indicatif « récolte » resp. « après récolte » pour les céréales panifiables, départ centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Tableau 21: Prix indicatifs des céréales fourragères et des protéagineux (CHF/dt)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Blé fourrager	40.00	40.00	36.00	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Orge	37.50	38.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Triticale	38.00	39.00	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Avoine	33.50	34.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50	30.50
Maïs grains	40.00	40.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
Pois protéagineux	40.50	41.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00
Féverole	38.00	38.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50	34.50
Lupin blanc	46.00	46.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50

Définition prix indicatif

Prix indicatif - producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

5.8.2 Prix à la production des oléagineux (secteur des huiles alimentaires)

Tableau 22: Évolution des prix à la production moyens des oléagineux (CHF/dt)

	Récolte 2009	Récolte 2010	Récolte 2011	Récolte 2012	Récolte 2013	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016
Colza	77.20	80.25	90.65	89.25	86.10	79.90	73.05	75.95
Tournesol	75.90	82.25	92.95	89.85	83.15	82.05	78.35	*
Tournesol HO	84.10	86.20	97.05	95.30	88.50	91.95	84.30	*
Soja	59.00	55.20	60.65	57.95	56.60	61.40	57.95	*

^{*} Prix du tournesol et du soja publiés uniquement au début septembre 2016

Source: swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

Illustration 11: Prix à la production des oléagineux pour la récolte 2016 (secteur des huiles alimentaires) (CHF/100 kg) *

Etat en juillet 2016		Colza	
Ø Prix de l'huile (CHF/100 kg d'huile)		255.00	
Ø Prix des tourteaux (CHF/100 kg)		27.50	
Rendement en huile (%)		37%	
Rendement en tourteaux (%)		58%	
Produit de vente de l'huile		94.35	
Produit de vente des tourteaux		15.95	
Total produit des ventes		110.30	
Frais de transformation ¹		26.25	
Cotisations de membres producteurs ²		0.62	
Contribution producteurs au Pool oléagineux 3	-	1.00	
Soutien à la transformation du Pool oléagineux	+	0.00	
Prix graines, franco huilerie		82.43	
Frais de stockage, transport, finacement, commercialisation	5.00	bis	8.00
Prix payé au producteur (CHF/100kg) 4	74.43	bis	77.43
Ø Prix payé au producteur (CHF/100kg)		75.95	

¹ y compris frais d'administration SUISSE GARANTIE

Source: swiss granum avec des chiffres de SwissOlio

² Cotisations de membres producteurs (CHF/dt): FSPC 0.06, USB 0.03, swiss granum 0.03 *, Association huile de colza suisse 0.50

 $^{^{\}ast}$ Les + 0.005 CHF/dt sont payée par la FSPC pour la récolte 2016.

Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt); swiss granum 0.035, Association huile de colza suisse 0.10

³ Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC (CHF/dt): 1.00

Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix) (CHF/dt): 0.50

⁴ Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée (réception, nettoyage, conditionnement). Le prix définitif ne sera connu qu'après la commercialisation complète de la récolte (moyenne de la quantité x prix pendant toute la période de commercialisation).

^{*} Prix du tournesol et du soja publiés uniquement au début septembre 2016

5.8.3 Prix à l'importation des matières premières

Tableau 23: Prix seuils ou valeurs indicatives d'importation des matières premières (CHF/dt)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Blé fourrager 1	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Orge ²	43.00	40.00	40.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00	36.00
Triticale 1	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Avoine 1	39.00	36.00	36.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00	32.00
Maïs grains 1	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Pos protéagineux ²	46.00	43.00	43.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00	39.00
Féverole 1	45.00	42.00	42.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00	38.00
Lupin blanc 1	52.00	49.00	49.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00
Fèves de soja entières ² (fins fourragères)	59.00	56.00	56.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Tourteaux de colza 1	36.00	34.00	34.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00	30.00
Tourteaux tournesol ¹	38.00	33.00	33.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00	29.00
Tourteaux soja ²	50.00	47.00	47.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00	45.00

¹ Valeur indicative d'importation ² Prix seuil

Source: Office fédéral de l'agriculture